

**La certification complémentaire Français Langue Seconde (FLS)** s'adresse aux personnels enseignants des premier et second degrés, titulaires, stagiaires, ou contractuels sous contrat à durée indéterminée.

L'obtention de la certification FLS n'engage en aucun cas le candidat dans une démarche de formation. A l'inverse, elle permet la reconnaissance d'un parcours de formation déjà effectué et de l'acquisition solide de compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français auprès d'Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA).

Les modalités de l'examen sont précisées dans le BO n°30 du 25 juillet 2019 <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm> et dans la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019.

Ce rapport a pour objectif de permettre au candidat de se préparer à la certification en cernant au mieux l'épreuve et en prenant connaissance des attentes des jurys.

- **Profil des candidats 2022**

Premier degré

Les candidats sont professeurs des écoles stagiaires ou titulaires. Ils enseignent en UPE2A ou en classe ordinaire.

Second degré

La discipline anglais est la plus représentée (5 candidats). Les professeurs de langues vivantes connaissent le CECRL et peuvent transférer certaines compétences didactiques de l'enseignement d'une langue étrangère à l'enseignement d'une langue seconde et de scolarisation. Nous notons ensuite une certaine variété de disciplines : arts-plastiques, éco-gestion, service et commercialisation, SVT...

Tous les candidats enseignent en classe ordinaire au collège ou au lycée, dans des établissements le plus souvent dotés d'une UPE2A. Nous encourageons les professeurs des disciplines non linguistiques à passer la certification pour contribuer à une inclusion efficace des EANA en classe ordinaire.

- **L'examen**

Le candidat remet un rapport écrit de 5 pages qui n'est pas soumis à notation, mais qui sert de point de départ à la démonstration et à l'échange lors de l'examen oral.

L'épreuve orale dure environ trente minutes : elle débute par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Pour être admis, le candidat doit avoir obtenu une note égale ou supérieur à 10 à l'épreuve orale. Une note inférieure mais proche de 10 est une façon pour le jury de faire comprendre au candidat qu'il est en très bonne voie pour l'obtention de la certification, mais qu'il a témoigné d'un manque de connaissance/maitrise sur une notion estimée fondamentale. Si la note est très éloignée de la moyenne, cela signifie que le candidat n'a pas saisi les attentes et enjeux de la certification.

- **La préparation**

L'expérience de l'enseignement dans le contexte plurilingue de Mayotte n'est pas suffisante pour envisager l'obtention de la certification FLS. Le jury a déploré que des candidats se dispensent d'une réelle formation dans le domaine. En ce sens, il est utile de rappeler que la certification FLS valide des compétences pour la prise en charge du public allophone en classe ordinaire et/ou l'enseignement du Français Langue Seconde (FLS) en UPE2A. L'examen doit être l'occasion pour le candidat de témoigner de sa capacité à articuler connaissances théoriques et pratiques professionnelles.

L'enseignement en classe ordinaire (toutes disciplines confondues) auprès d'élèves non francophones peut être un point d'appui aux questionnements relatifs au champ disciplinaire du FLS, mais ne doit pas constituer la seule entrée pour questionner les enjeux de l'acquisition de la langue française. Ainsi, pour mener à l'obtention de la certification, un stage d'observation ou de pratique en co-animation en dispositif UPE2A est vivement conseillé. Cela permet une mise à distance réflexive sur ses propres pratiques enseignantes, laquelle doit nourrir le rapport et l'examen oral.

Il est apparu que de nombreux candidats de l'Académie de Mayotte s'engagent dans la passation de la certification FLS sans avoir aucune expérience dans la prise en charge d'EANA et exprimant des connaissances très lacunaires dans la didactique/l'enseignement du FLS auprès d'un public en situation d'allophonie. Ainsi, le jury a-t-il été sensible à la capacité, dont certains candidats ont témoigné, de proposer une réflexion construite et documentée quant à la prise en charge d'EANA présentant une mise en relation pertinente entre le CECRL et le Socle commun.

Pour une meilleure préparation, les candidats sont invités à lire les rapports de jury et à s'informer sur les différents sites académiques. Nous soulignons l'importance pour tous les candidats de s'engager pleinement dans une démarche d'auto-formation en se documentant et en participant à des modules de formation en ligne ou animés par le CASNAV de Mayotte. Lors de l'examen, ces connaissances acquises ne se limiteront pas à de la récitation mais seront analysées et mises en perspective de manière concrète dans des situations d'enseignement spécifiques (ultramarins ou métropolitains).

- **LE RAPPORT**

Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019 précise les attendus concernant le rapport.

Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Si le rapport n'est pas soumis à notation, il permet de se faire une première idée du parcours du candidat, de ses motivations, expériences, connaissances et de sa capacité à analyser sa pratique.

Trop souvent, sur la forme comme sur les contenus, les rapports partagés ne respectaient pas les attendus, ce qui témoigne d'une méconnaissance des enjeux de la certification FLS et d'un manque d'implication du candidat dans l'élaboration du dossier (nombre de pages non conforme, absence d'éléments du CV, documents annexes insérés de manière désordonnée dans le corps du développement...). De manière générale, le jury a apprécié la présence d'un rapport structuré, rédigé avec soin, présentant des éléments d'information précis et mettant en valeur des expériences pédagogiques avérées.

➤ **Un texte structuré**

La présence d'un plan, d'une introduction et d'une conclusion a particulièrement été appréciée. L'organisation des idées et une méthodologie rigoureuse dans la structure du texte permettent une lecture fluide et démontrent, à la fois, une certaine familiarité avec le sujet et la capacité à partager ses compétences professionnelles.

➤ **Un écrit rédigé avec soin**

Un vocabulaire approprié est attendu d'un enseignant expert, démontrant sa maîtrise des savoirs disciplinaires, de la langue française dans le cadre de son enseignement et à des fins de communication. De manière récurrente, les rapports comportaient des erreurs de langue relevant de l'orthographe lexicale ou de la syntaxe. Il est également regrettable que certains rapports présentent des occurrences erronées de définitions inadaptées (« illettré »), d'un vocabulaire peu approprié (« le primo ») ou de sigles importants mal employés (« la KASNAV »). Le jury appréciera de lire un écrit fluide, rédigé dans une langue correcte, et convoquant des emplois de termes didactiques justes en lien avec l'enseignement du FLS.

➤ **Des éléments d'information précis**

Si certains candidats parviennent très bien à décrire et analyser les éléments théoriques cités en les mettant en perspective par rapport à leurs pratiques enseignantes, le principal reproche concerne une utilisation simple de sigles, notions et concepts qui ne révèle pas la capacité du candidat à s'approprier ses lectures et à les lier avec les enjeux de la prise en charge d'EANA.

### ➤ **La mise en valeur d'expériences pédagogiques**

Le jury relève un écueil fréquent : certains rapports demeurent très narratifs ou descriptifs, et ne s'attachent pas suffisamment à une analyse réflexive des pratiques d'enseignement. Une description romancée du parcours du candidat entrave la mise en lumière de ses expériences professionnelles. Le jury a apprécié la lecture de situations pédagogiques s'accompagnant de questionnements et d'analyse réflexive. Cette entrée prouve l'engagement du candidat dans l'enseignement/apprentissage en FLS et vis-à-vis du public cible ainsi que son habileté à développer de nouvelles compétences. En ce sens, il est nettement attendu que des réponses ou pistes de réponses aux problématiques posées soient formulées dans le rapport.

### • **L'EXAMEN ORAL**

#### ➤ **L'exposé (10 minutes maximum)**

Les exposés contenant une introduction, un développement structuré et clôturé par quelques phrases de conclusion, ouvrant la voie à l'entretien, ont été valorisés.

Il est attendu que les candidats poursuivent et envisagent sous un nouveau jour la réflexion entamée dans le rapport, et la mettent en lumière avec des éléments différents (autre pratique en contexte FLS, analyse d'une expérience vécue auprès d'EANA...). Le jury n'attend pas des candidats qu'ils présentent à l'oral ce qu'ils ont partagé à l'écrit et déplore la forte tendance à la paraphrase. Il attend en revanche que des ajouts et compléments soient faits, dans une démarche réflexive construite, s'appuyant sur des références variées. A travers un propos finement équilibré entre théorie et pratique, le candidat doit révéler sa capacité à prendre en charge des EANA et à tenir compte des spécificités que cet enseignement implique. Si des candidats ont su faire preuve de très bonnes intuitions et proposer des analyses éclairées qui faisaient sens, le jury a pu néanmoins émettre de larges réserves quant à la capacité de certains à projeter une pratique FLS en dehors du contexte de Mayotte. Il est important de rappeler que même si la certification FLS est passée au sein de l'Académie de Mayotte, elle atteste de la capacité des candidats à intervenir auprès d'EANA et spécifiquement sur une UPE2A en dehors du territoire mahorais.

Le jury a remarqué qu'un grand nombre d'exposés oraux contenait des confusions et imprécisions quant à la variété des profils des élèves à besoins pédagogiques particuliers : il est indispensable de distinguer nettement les difficultés rencontrées par les EANA, de celles des jeunes pris en charge par la MDPH, l'ULIS, fréquentant la SEGPA ou encore celles des élèves DYS et des élèves décrocheurs.

Au regard du contexte d'allophonie dans lequel se situe le territoire de Mayotte, bon nombre de candidats du second degré font le choix de décrire leur expérience au sein d'un dispositif NLS/PLPS. Nous invitons ces candidats à faire preuve d'une grande vigilance en levant toutes confusions entre l'allophonie et la non-maîtrise de la lecture-écriture, en dissociant les spécificités de l'UPE2A de celles des dispositifs NLS/PLPS, en distinguant le public accueilli dans chaque dispositif et, surtout, en abordant concrètement les problématiques et/ou les pratiques enseignantes spécifiques aux EANA (parcours scolaire, évaluation, compétences plurilingues...)

Les meilleures prestations se sont souvent achevées par une explicitation des motivations du candidat quant à l'obtention de la certification FLS.

Les conditions d'examen ne permettent pas d'utiliser des supports numériques lors de l'exposé, mais les candidats sont tout à fait autorisés à s'appuyer sur quelques notes, dès lors que la présentation ne se résume pas à la lecture pure d'une prestation pleinement rédigée. Le jury a apprécié et valorisé la démarche des candidats qui se sont appliqués à partager des documents papiers offrant l'occasion d'analyser un exemple, document, situation... qui n'aurait pas été évoqué dans le rapport.

Lors de l'exposé, le candidat est invité à soigner la qualité de la langue qui se doit d'être adaptée à la passation d'une épreuve orale de certification.

### ➤ **L'entretien (20 minutes maximum)**

Lors de l'entretien, le jury invite souvent le candidat à clarifier, approfondir des éléments de la prestation qui vient de précéder. Cela permet de vérifier la connaissance de certaines définitions, sigles, démarches, enjeux propres à la didactique du FLE/FLS.

L'entretien est également le moment de revenir sur les textes réglementaires : des candidats ont certes connaissance des numéros et titres des textes de référence, mais la maîtrise ne peut se réduire à cela. Il est attendu qu'ils s'emparent, à l'échelle nationale et académique, des modalités de mise en œuvre de ces textes réglementaires.

Les savoirs didactiques et pédagogiques en lien avec l'enseignement/apprentissage du FLS auprès d'EANA sont aussi questionnés. Le jury a eu la satisfaction d'échanger avec certains candidats qui ont su mettre en valeur leur expertise en contexte FLS : technique d'entrée dans la lecture (étapes principales, compétences à travailler en premier lieu) ; importance de l'oral. Il a ainsi pu évaluer leur maîtrise des notions fondamentales : pédagogie de projet, rôle du coordonnateur d'une UPE2A, collaboration enseignant CLO / enseignant FLS, co-enseignement, plurilinguisme... Sur ce dernier point par exemple, le jury invite les candidats à dépasser la seule pratique de la traduction afin d'envisager une approche plus complète et approfondie de l'exploitation pédagogique des langues maternelles.

Compte tenu des spécificités liées à une pratique enseignante à destination d'EANA, le jury évalue lors de l'échange, la capacité du candidat à adopter une posture professionnelle adaptée. Ont été valorisées les interactions qui révélaient chez certains candidats le recul porté sur leur expérience, leurs curiosité et engagement dans une démarche d'autoformation, témoignant d'une motivation forte face à des missions professionnelles futures en lien avec le FLS.

**En conclusion**, le jury rappelle que l'obtention de la certification complémentaire FLS est le fruit d'une expérience riche auprès d'élèves allophones, éclairée d'un travail de documentation, de formation et d'analyse de pratiques. La narration d'un parcours professionnel en FLE/FLS ainsi que quelques vues rapides d'ouvrages ne peuvent suffire à une maîtrise globale des enjeux de la certification FLS.

L'examen étudie avec précision la capacité des candidats à concevoir un enseignement adapté à des élèves allophones en se basant sur des références théoriques et institutionnelles incontournables.

# RESSOURCES POUR PREPARER LA SESSION 2023

## Formations

**Plan Académique de Formation** du CASNAV de Mayotte (programme 2023-2024)

**M@gistère**, plusieurs parcours en accès libre, sur le thème de l'allophonie :

- > Qu'est-ce qu'un élève allophone arrivant (CASNAV de Paris)
- > Accompagner un élève allophone dans l'école (CASNAV Besançon)
- > Enseigner la lecture à un élève allophone (CASNAV de Lille)

## Bibliographie synthétique

### ➤ **Instructions officielles**

Enseignements primaire et secondaire, Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés, B.O. n°37, 11 octobre 2012

<http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>

BO n°30 25/07/2019

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves

<https://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-deconnaissances-et-de-competences.html>

[http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret\\_personnel\\_compétences\\_149027.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_compétences_149027.pdf)

### ➤ **Réflexion didactique**

DAVIN – CHANANE, Fatima, « Enseigner le FLE ou le FLS en France à un public multiculturel ? », dans *Diversité culturelle et apprentissage du français - Approche interculturelle et problématiques linguistiques*, sous la direction de BERTRAND Olivier, Éditions de l'école polytechnique, octobre 2005.

DUREYSSEIX, Fanny, Littératie en français et inclusion des langues des élèves à Mayotte, Open Edition, Repères, 2022.

GAONAC'H, Daniel, *Théories d'apprentissage et acquisition d'une langue étrangère*, Les éditions Didier, Paris, 1991.

GLOAGUEN VERNET, Nolwenn, *Enseigner le français aux migrants*, Hachette Livre, 2009.

**Le rayon FLE/FLS/interculturel/plurilinguisme du CASNAV se trouve au CDP** (Centre de Documentation Pédagogique, Lycée de Tsararano). Le site Internet du CASNAV de Mayotte propose également des ressources et informations (les fiches de postes « Enseignant/coordonnateur UPE2A » peuvent notamment être consultées) : <https://casnav.ac-mayotte.fr/>

Rapport établi le 26/04/2023

**Sylvie MALO**, DRAIO, Responsable du CASNAV de Mayotte

**Chloé LABOISNE**, Directrice/coordinatrice du CASNAV de Mayotte

**Virginie GEORGES, Véronique GRAY, Sophie JOLY, Claire MIGNANO**, Chargées de mission CASNAV